

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Réf. dossier : DEM/2019/004/PU

Concerne la demande de S.A. Kuwait Petroleum Belgium (siège social : Brusselstraat 59 bte 1 à 2018 Anvers 1), en vue d'obtenir le permis unique pour l'extension et la réorganisation d'une station-service existante, par l'ajout d'un réservoir de 100.000 litres de mazout, l'ajout d'un réservoir de 30.000 litres d'AdBlue, la pose de deux îlots avec pompes distributrices de carburant et l'extension d'un auvent, sis Rue de Hermée 170 à 4040 Herstal, sur les parcelles cadastrées Division 2, section A, n° 492D - 492G.

Etude d'incidences sur l'environnement : non

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 27/08/2019

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture d'enquête	Lieu, date et heure de Clôture de l'enquête	
22/08/2019	27/08/2019	Ville de Herstal Service de l'Environnement Place Jean Jaurès 45 le 10/09/2019 à 12h	Les observations écrites peuvent être adressées au Collège communal de la Ville de Herstal

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le lundi jusqu'à 20h.

Lorsque la consultation a lieu le mardi après 16h, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard le vendredi matin précédent auprès du Conseiller en environnement.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en environnement ou, à défaut, par l'Agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Conseiller en environnement ou, à défaut, du Collège communal ou de l'Agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique (Département des permis et des autorisations, Monsieur le Directeur du Centre de Liège, Montagne Sainte Walburge 2 • 4000 Liège – tél : 04 224 54 11) et auprès du Fonctionnaire délégué (Monsieur le Directeur – Direction générale de l'aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie – même adresse).

Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué sont conjointement compétents pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

Le Conseiller en environnement est Monsieur Ph. **Dosogne** • tél : 04 256 83 23.

A Herstal, le 20 août 2019

Le Bourgmestre
F. Daerden